

# Moderniser la procédure budgétaire pour réformer l'État

**Tirer le meilleur parti**  
→ de la « LOLF »

La loi organique du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances (LOLF), vecteur essentiel de la réforme de l'État, s'est pour la première fois pleinement appliquée à la discussion de la loi de finances pour 2006. Elle a permis d'enregistrer des avancées significatives en termes de droits du Parlement : information plus complète, transmission obligatoire à la commission des finances des mesures de gel de crédits et de régulation budgétaire en cours d'année, avis préalable de la commission sur les décrets d'avance, débat d'orientation budgétaire... Afin que le parti maximum soit tiré sans délai du nouveau dispositif orienté vers la recherche de la performance dans la gestion publique, une mission d'information confiée à un député de chaque groupe –

Michel Bouvard, Didier Migaud, Charles de Courson et Jean Pierre Brard – a rédigé en juin 2006 un rapport sur la mise en œuvre de la LOLF. Loin de cantonner son étude au seul débat parlementaire, elle a pris l'initiative d'évaluer l'application de la loi organique dans les services déconcentrés de l'État. Au terme de ses travaux, la mission a pu insister sur l'urgence de la modernisation des systèmes d'information des administrations.

**Fiscalité**  
→ encourager l'initiative et l'activité

La volonté de lever les freins à l'initiative et à l'activité s'est traduite, cette année encore, par d'importantes réformes de l'imposition des particuliers et des entreprises. Premier volet de cette action, la réforme de l'impôt sur le revenu vise à simplifier résolument ce dernier et, simultanément, à diminuer son poids à compter de l'imposition des revenus de 2006. Elle s'accompagne, dans le but d'encourager le travail, d'une augmentation de la prime pour l'emploi en 2006 et 2007. Autre mesure destinée à encourager l'activité, le plafonnement des impôts directs versés à l'État et aux collectivités locales permettra désormais au contribuable de demander le remboursement des sommes qu'il a

versées excédant 60% de son revenu. Dans le même esprit, à compter de 2007, la taxe professionnelle versée par la généralité des entreprises ne pourra plus excéder 3,5% de la valeur ajoutée et le dégrèvement des investissements nouveaux est rendu permanent. Enfin, toujours dans le but de faciliter le développement et la transmission des entreprises, l'imposition des plus-values est simplifiée et allégée, qu'il s'agisse des plus-values professionnelles des entreprises individuelles ou de celles résultant de la cession d'actions qui ont été détenues pendant une longue durée.

**Les activités de contrôle**  
→ recommandations suivies

Fidèle à sa vocation, la mission d'évaluation et de contrôle (MEC) a porté son attention sur de multiples politiques publiques pour en jauger le rapport coût-efficacité. Appliquant à son champ de compétence la volonté de mieux associer l'ensemble des groupes politiques aux activités de contrôle, la mission a confié l'élaboration de trois rapports (gouvernance des universités; services de l'État à l'étranger; programmes d'armement à partir de l'exemple du véhicule blindé de combat d'infanterie) à deux rapporteurs devant mener leurs investigations conjointement. Seconde innovation : afin d'apprécier les suites données aux préconisations des missions conduites durant l'année 2005, la commission a tenu à entendre leurs trois rapporteurs. Ce faisant, elle a pu constater un suivi relativement satisfaisant de ses recommandations, notamment sur les dossiers « droit d'asile » et « fédérations sportives ». Sur le troisième sujet, la gestion du patrimoine immobilier de l'État, la commission a pu se féliciter de voir le Gouvernement faire pleinement siennes les orientations du rapporteur Georges Tron, appelé à présider, en raison de l'expertise acquise sur ce domaine dans le cadre de la MEC, le Conseil de l'immobilier de l'État. Par ailleurs le Président de la commis-

**Activité législative**  
→ moderniser l'État,  
respecter les grands équilibres

La commission, mobilisée d'octobre à décembre par l'examen du projet de budget pour 2006 et du collectif budgétaire, a également été amenée à se prononcer – au fond ou pour avis – sur de nombreux autres textes :

- loi de financement de la sécurité sociale pour 2006;
- loi portant diverses dispositions d'adaptation au droit communautaire

dans le domaine de l'assurance;

- loi d'orientation agricole;
- loi relative aux offres publiques d'acquisition;
- projet de loi sur l'eau et les milieux aquatiques;
- dispositions statutaires applicables aux membres de la Cour des Comptes.

sion a présenté un nouveau rapport sur la recevabilité financière des initiatives parlementaires, document conçu comme un guide pratique à destination des rédacteurs d'amendement. Enfin, l'essentiel des actions de contrôle a été le fait des rapporteurs spéciaux qui exercent tout au long de l'année les pouvoirs de contrôle qui leurs sont propres. Les nombreuses

auditions auxquelles ils procèdent dans ce cadre et les déplacements et contrôles sur place qu'ils effectuent viennent enrichir les rapports spéciaux sur les lois de finances de l'année ou donnent lieu à des rapports d'information comme celui de Gérard Bapt sur le plan cancer ou celui d'Alain Marleix sur les relations agricoles franco-américaines.

## LA COMMISSION DES FINANCES, DE L'ÉCONOMIE GÉNÉRALE ET DU PLAN

### MEMBRES DU BUREAU

PRÉSIDENT  
**Pierre Méhaignerie**  
(UMP)



RAPPORTEUR GÉNÉRAL  
**Gilles Carrez** (UMP)

VICE-PRÉSIDENTS  
**Michel Bouvard** (UMP)  
**Jean-Jacques Descamps** (UMP)  
**Jean-Louis Idiart** (Soc)

SECRÉTAIRES  
**Jean-Pierre Brard** (CR)  
**Yves Censi** (UMP)  
**Charles de Courson** (UDF)

### ACTIVITÉ DE LA COMMISSION

RÉUNIONS 79 DURÉE : 119h 33

AUDITIONS 14 MEMBRES DU GOUVERNEMENT

24 PERSONNALITÉS

RAPPORTS 66 DONT 45 RAPPORTS SPÉCIAUX  
ET 10 RAPPORTS D'INFORMATION